

Délibération du Conseil municipal de Roubaix du 13 Mai 1868.
RAPPORTS
 de la Commission d'assainissement des logements insalubres.

NOMS	SITUATION DES PROPRIÉTÉS	ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX PRÉSCRITS
Vandamme	Cour sise rue d'Em.	Non commencés.
Veuve Stoen	Fort Sion	id.
Cornille	Fort Cornillies	id.
Briat	Fort Briat	id.
Droulers	3 Maisons sises au Hameau du Fil.	En exécution.
Vandamme	Cour sise rue Decrême.	Non commencés.
Dehouère	Cour sise rue Latérale près le n. 8.	id.
Leplat-Agapite	Cour sise rue du Tilleul, derrière les Maisons N. 89, 85 et 87.	id.
Ligier-Thérin	Fort situé à l'extrémité de la rue du Haut-Fontenoy.	id.
Veuve Longuepée	Maisons situées chemin de l'Allumette.	id.
Marchal	Cour sise rue de l'Ouest.	id.
Wattel	Maisons rue particulière au lieu dit le Cul-de-Four.	id.
Camille Leroux.	Maisons sises rue du Cul-de-Four.	id.
Melle Delezanne	Maisons sises rue de la Redoute N. 67, 69, 71 et 73.	id.
Desmetre Jules.	Cour située Grande-Rue.	id.
Cliquet	Cour située rue Sébastopol.	id.

Le planton a écouté, s'est recueilli, et s'est mis au devoir de remplir cette importante mission qui l'élevait presque au rang d'ambassadeur.

Tous les jours, l'officier dîne chez lui et se fait apporter son dîner de l'Hotel d'Allemagne.

C'est la caractéristique de la comtesse qui a reçu le planton ; elle a fait attendre, se facteur d'occasion, et au bout de cinq minutes elle lui a rendu cette réponse verbale :

— Madame la comtesse regrette bien que M. le commandant ne vienne pas dîner au château.

— Oui, a répondu le planton, avec le ton solennel d'un ambassadeur fidèle à sa comtesse, mais le commandant n'a osé commander imperieusement de lui apporter son dîner — savez-vous ?

La camériste, un peu naïve aussi, a rapporté cela fidèlement et sérieusement à sa noble maîtresse, qui, aussi spirituelle qu'intelligente, a soupçonné là-dessous un quiproquo de vaudeville, et, sans se trahir par le moindre sourire, a ordonné qu'un dîner splendide fut placé dans une vaste corbeille et confié aux robustes épaules du candide ambassadeur.

Le planton, glorieux d'une charge si belle, est venu la déposer fièrement sur la table de l'officier.

Les dîners militaires de l'Hotel d'Allemagne sont certainement bons — tous les dîners sont bons en Belgique — mais du premier coup d'œil l'officier a reconnu que ce festin du Balzhar pour six, n'en venait pas de la cuisine quotidienne.

Il a sonné.

Le planton est accouru triomphant et il a raconté tous les détails de son expédition.

Sa naïveté solennelle a paru si touchante que l'excellent commandant n'a osé faire aucun reproche ; il s'est contenté avec la sagesse d'un esprit supérieur et tolérant et a invité trois de ses amis pour l'aider à consommer ce dîner fabuleux.

Toutefois, avant de se mettre à table, le commandant, connaissant le caractère bienveillant de la princesse, a voulu se faire représenter au dîner du château par un de ces magnifiques gateaux de dessert que font si bien nos voisins et il a envoyé le même planton chez le plus habile architecte en pâtisserie, avec l'ordre d'acheter et de payer dix francs la plus belle pièce que se trouverait dans le magasin et de la porter chez la comtesse.

Le bon planton, qui se croyait en veine de succès, s'est encore recueilli sur son chemin pour accomplir cette nouvelle mission avec la même intelligence ; il a payé le gâteau dix francs, l'a trouvé un peu dur et le portant comme une relique, il a donné à la camériste et s'est posé dans une attitude fière pour attendre la réponse.

— Donnez-moi dix francs à ce brave homme, a dit la comtesse.

Le planton a examiné la pièce d'argent avec un sourire malin, et a dit à la camériste :

— Pardon, mademoiselle, le gâteau a coûté dix francs ; il m'en revient huit encore.

— Donnez-lui en huit, a dit la comtesse en riant aux larmes.

Le commandant, était à table quand le planton est entré, plus fier que de coutume, et a déposé les dix francs sur la nappe en disant :

— La comtesse ne voulait que m'en donner deux ; mais je ne suis pas un concrit, moi, savez-vous ; j'en ai réclamé dix et j'espère que mon commandant sera content de moi.

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION DE ROUBAIX
Inventaire au 31 mai 1868.

Le nombre de sociétaires est actuellement de 233.	Le nombre de départs est de 2,282 fr. par suite de versements de 137 fr. 33 c.
La somme des dépôts est de 17,724 kilog. de pain, compris les ventes de son.	La vente en mai s'est élevée à 17,724 kilog. de pain, compris les ventes de son.
ACTIF.	
Sommes payées en terrains et bâtiments de la boulangerie.	26,169 fr. 97
Mobilier industriel.	3,300
Farines brutes, 84 hect. à 34 fr.	2,856
1ers graux, 20 quintaux à 54 fr.	1,080
2mes graux, 33 quintaux à 51 fr.	1,683
Son, 300 kilogrammes à 15 fr.	4,500
171 pains en rayons à 80 centimes	136 80
Charbon, paille, avoine.	50
Dépot au crédit au travail de Lille	2,000
En caisse.	5,498 90
Total	42,819 67
PASSIF.	
233 cotisations à 10 fr.	2,330
Réserves.	1,536 40
Sommes prêtées.	31,500
Dépôts aux sociétaires.	2,282
Dû à divers.	4,500 40
Total	42,148 40
Bénéfice à ce jour.	671 27

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX

COURS DE LA BOURSE
 Du 30 Mai 1868.

Cours de jour	Cours précédents
3 1/2 % 69 75	4 % 69 90
3 1/2 % 100 50	3 % 99 90

FAITS DIVERS
 — La maladie des vers à soie exerce ses ravages chez les éleveurs d'Avignon. Un moment on eut l'espoir que le fleau était arrêté, mais la semaine dernière il a fallu sacrifier le produit d'environ 200 bûches de grames.
 — Courses d'Esom. — Le derby a été gagné par Blue Gown, appartenant à sir J. Hawley ; King Alfred est arrivé deuxième et Spectrum troisième. Dix-huit chevaux ont couru.
 — Les fumeurs ignorent généralement qu'il est interdit aux marchandes de tabac de confectionner de petits paquets de tabac dits paquets de quatre.
 — Ces débitantes, en effet, choisissent le dessus de la boîte pour faire des petits paquets qu'elles vendent facilement vingt sous, et le consommateur qui ne veut prendre qu'un cigare est obligé de choisir dans les paquets qui restent.
 — Les fumeurs ont un droit, c'est de demander un paquet de quatre, d'y choisir un cigare qu'ils payent seul, et de laisser les trois autres.
 — Le roi de Siam n'a pas eu moins de 81 enfants dont l'aîné est né en 1823 et le dernier en 1868. 60 sont encore en vie. L'avant-dernier n'a eu 60 enfants, dont 30 sont encore vivants.
 — Michel Barret trouve coupable par le jury d'avoir participé à l'explosion de Clerkenwell, et condamné à subir la peine capitale, a été exécuté mardi matin à Londres. Malgré la petite condamnation qui avait été soulevée d'avance pour obtenir la grâce du criminel, les quelques paroles calmes que M. Bright a prononcées lundi à la Chambre des communes semblent avoir découragé toute manifestation. La foule était moins nombreuse que d'ordinaire au pied de l'échafaud, et tout s'est passé avec autant d'ordre que les scènes de ce genre en comportent.
 — Cette exécution de Barret est la dernière en public. Désormais les pendaisons se feront à l'intérieur des prisons conformément à la loi que M. Gathorne Hardy vient de faire adopter par les deux chambres du parlement, et qui a été plus que la sanction de la reine.
 — Il vient de se fonder à New-York un club qui s'appellera le Club des Bas-Bleus. Il se composera exclusivement de femmes de lettres et de journalistes. Harriet Beecher Stowe, Alice Schlegel, la Case de Pontefract, sera membre honoraire. Les dames du club se réuniront tous les mois pour prendre part à un déjeuner chez Delmonico, et cela sans préjudice des autres réunions qui se tiendront dans les demeures respectives de ces académiciennes.

ENCYCLOPÉDIE DE FAMILLE — Répertoire général des connaissances usuelles, publié par M. F. F. DIDOT, rue Jacob, 56, à Paris. L'ouvrage formera 12 volumes, petit in-8° à deux colonnes, à 4 fr. le volume. Il paraît un volume par mois depuis le 20 avril 1868. Les deux premiers volumes sont en vente. Le paiement se fait par volume, expédié franco contre un mandat-poste de 4 francs.
L'Encyclopédie de Famille renferme, sous la forme la plus facile à saisir les notions nouvelles développées dans les grandes Encyclopédies ; elle se recommande par un choix sévère dans les sujets, qui permet de la mettre aux mains de la jeunesse. 7,984 pages, ornées de gravures et de tableaux. — Paris.

TRIBUNAUX
 Il est des cas où les voyageurs ne peuvent se priver des compagnies de chemins de fer des retards éprouvés par les trains. C'est ainsi que sur le chemin du Nord le train postal n. 12, indiqué comme partant de Calais à 11 h. 30 m. du matin, peut subir des retards dont il ne saurait être responsable, puisque, étant en correspondance avec le paquebot qui apporte les dépêches d'Angleterre, il doit attendre ce paquebot, et que souvent l'état de la mer cause des retards qui sont bien véritablement du domaine de la force majeure.
 Le 15 mars dernier, la maille anglaise subit deux heures vingt-six minutes de retard ; le train n. 12 dut subir le même retard.
 Sans se préoccuper de cette circonstance, un flûteur, M. Loignan, qui se rendait à Rouen, avait pris un billet à Amiens comptant arriver à Paris, à sept heures vingt-cinq minutes ; et partit pour Rouen à huit heures quinze. Par suite du retard, il ne put arriver à Rouen qu'à trois heures et demie, c'est-à-dire après la fermeture de la Bourse. Il demandait 10,000 fr. de dommages-intérêts.
 Le tribunal a pointé à la Compagnie, a dit M. l'avocat impérial Chevrier, mais au voyageur qui, en consultant attentivement l'Indicateur du chemin de fer, eût été averti de l'éventualité de ce train en correspondance avec la maille anglaise.
 Le tribunal a remis à quinzaine pour rendre jugement.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX
 MARIAGES.
 Eudoxie fille naturelle de Henriette Hubert.
 Marie, fille légitime de Louis Polet, et de Jeanne Decock.
 Marie, fille légitime de Pierre Verpeyven et de Marie Geensens.
 26. — Fleuris, fils légitime de Philippe Deparis et de Jeanette Bourgeois.
 Elise, fille naturelle de Clara Lefebvre.
 27. — Augustin, fils légitime de Désiré Bourais et de Justine Maréchal.
 Georges, fils légitime d'Elie Masplomb et de Marie Bonenfant.
 Henri, fils légitime d'Henri Delatre et de Clémence Pully.
 Emile, fils légitime de Jean Mercier et de Nathalie Bouchy.
 Palmyre, fille naturelle de Marie Duprez.
 Henri, fille légitime de Pierre Vanbuisse et de Rosalie Rogier.
 Irma, fille légitime de Cornille Laval et de Stéphanie Youlle.
 Léon, fils légitime d'Henri Sandevor et d'Amélie Desfrances.
 Victor, fils légitime de Josse Leuyokx et d'Henriette Vanthourant.
 Sidora, fille légitime d'Amand Verne et de Léonie Couque.
 Florentine, fille légitime d'Emile Balot et de Charlotte Rémy.
 Isidore, fils légitime de Charles Nottebart et de Florentine Lefebvre.
 Henri, fils légitime d'Henri Carpentier et d'Hortense Vandenberghe.
 28. — Jules, fils légitime de Louis André Amoris et de Joséphine Coucke.
 Odile, fille légitime d'Alphonse Duquenne et de Fidèle Houzet.
 Henri, fils légitime d'Henri Lefebvre et de Philomène Lebrun.
 Constantin, fils légitime de Constantin Dedecker et de Juliette Favorel.
 Emilie, fille légitime d'Emile Lecomte et de Léonie Scropel.
 Marie, fille légitime d'Henri Staelens et de Marie Vanier.
 Adèle, fille naturelle de Marie De Gizelle.
 Elise, fille légitime d'Henri Bouche et d'Elise Cornille.
 Marie, fille légitime de Pierre Vandenberghe et de Constance Vermissen.
 29. — Emile, fils légitime de François Périssé et de Clémence Leclercq.
 Louise, fille légitime de Victor Deneubourg et de Louise Lemerre.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.
 Oscar Fiddé Vescheper, coiffeur, et Sylvie Octavie Bartholomews, sans profession.
 Edouard Joseph Duchatel, tisserand, et Clara Joseph Boet, bobineuse.
 Jean Louis Hyacinthe Duveiller, peintre, et Laure Sophie Delahaef, sans profession.
 Jules Florimond Gadanne, tourneur en fer, et Floré Rosalie Oger, servante.
 Camille Frédéric De Gand, docteur en médecine, et Fideline Adèle Tiers, sans profession.
 Henri Briet, principal clerc de notaire, et Helene Constance Fremaux, sans profession.
 Anguste Oustland, domestique, et Sophie Bonnet, journalière.
 Joseph Hiltrop, cordonner, et Natalie Rosalie Knockert, journalière.
 Henri Wauters, tisserand, et Octavie Libbrecht, rattacheuse.
 J.-B. Decock, cultivateur, et Sophie Delobel, cultivateuse.
 Louis Joseph Dujardin, garçon braiseur, et Marie Elisa Bouchez.

ANNONCES
 Etude de M. TACQUET, notaire à Roubaix.
A VENDRE
13 MAISONS d'ouvriers
 sises à ROUBAIX, rue des Sept-Ponts, (en face le triage de M. Mazure-Mazure.)
 Le mardi 9 juin 1868, à 3 heures de l'après-midi, M. TACQUET procédera en son étude à Roubaix, rue Pauvree n. 32, à l'adjudication définitive dudit bien, sur la mise à prix proposée de 16,000 fr., et même sur une seule enchère.
 (Voir les affiches.) 7855

ANNONCES
 Etudes de M. TACQUET et DUCHANGE, notaires à Roubaix.
A VENDRE
5 MAISONS ET TERRAIN
 produisant un loyer annuel et total de 1,225 fr., libres de tout bail.
 Le lundi 8 juin 1868, à 3 heures de l'après-midi, M. TACQUET et DUCHANGE, notaires à Roubaix, procéderont en l'étude de M. Tacquet, rue Pauvree, n. 32, à l'adjudication dudit bien.
 (Voir les affiches.) 7856

ANNONCES
 Etude de M. TACQUET, notaire à Roubaix, rue Pauvree, 32.
Capitaux à placer
 SUR PREMIÈRE HYPOTHÈQUE. 7858

ANNONCES
A Louer
 pour le 15 juin prochain
ROUBAIX, près la Place
 rue du Vieil-Abreuvoir, 10
UNE GRANDE MAISON
 à usage de marchand
 S'adresser à M. JOURDAIN commissaire-greffier au tribunal civil de Lille, Et à M. DUTHOIT notaire à Roubaix. 7828

Étude de M. VALENDUCQ, notaire à Lannoy
VILLE DE ROUBAIX
 Section de Saint-Élisabeth
Une Grande Maison
 à usage d'estaminet et de marchand occupée par M. Bury
A VENDRE pour en jouir de suite
 L'an 1868, le lundi 1er juin à 3 heures de relevée, M. VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en son étude, à l'adjudication du bien repris au texte et dont suit une plus ample désignation.
 Une maison à trois étages à usage d'estaminet, nouvellement construite, avec grand porte, écuries, magasins et autres bâtiments et quatre ares soixante centiares environ de fonds et terrain en dépendant, tenant d'un côté à M. Delannoy, l'autre à M. Lava, boulanger, dans le fond à la famille Delaoutre et en face à la rue, ci-devant dénommée rue du chemin vert et actuellement dite : rue des Fossés.
 S'adresser pour tous renseignements audit Me VALENDUCQ, notaire, chargé de cette vente et des conditions. 7800

Étude de M. VALENDUCQ, notaire à Lannoy
Lys-les-Lannoy
 près de la Place
 En la demeure de Mlle Catherine Delfortrie
BEAU MOBILIER
A VENDRE
 L'an 1868, le lundi de la Pentecôte, 1er juin, à une heure de relevée, Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera publiquement à la vente de ces objets.
 Me VALENDUCQ, notaire, est chargé de cette vente et des conditions. 7849

Étude de M. LEBIGRE, notaire à Lille
 rue de la Barre, 48.
A VENDRE
 de belles PATURES en une seule masse de
7 Hectares environ avec Bâtiment
 remises et écuries, situés à HEM, présentant une étendue de 150 mètres front sur la route de Roubaix à Tournai.
 Par sa belle situation, cette propriété peut être mise à usage de maison de campagne ou d'un établissement industriel.
 S'adresser à M. LEBIGRE, notaire à Lille, rue de la Barre, 48. 7858

VENTE en Mail
 par suite du décès de M. Rattel-Lepers
 de tout un fonds de
MERCERIE
 Le lundi 4^e juin 1868, 9 heures du matin, 2 heures de relevée, et jours suivants, M. ALFRED ROUSSEL, commissaire-priseur à Roubaix, procédera à cette vente.
 (Voir les affiches pour plus de détail.) 7812

VILLE DE ROUBAIX
Travaux Communaux
ADJUDICATIONS
 Le maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur
Donne Avis :
 Que le LUNDI 8 JUILLET 1868, à neuf heures et demie du matin, il sera procédé, dans l'une des salles de la Mairie, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées des travaux dont le détail suit :

1° Complément de pavage de la place du Trichon.
 Ce projet, approuvé par M. le Préfet, le 15^e du présent mois de mai, comporte une dépense, compris somme à valoir, de 4,200.
 2° Elargissement de la rue du Bois.
 Ces travaux, consistant en déblaiement et repavage de la rue du Bois élargie, sont évalués, suivant le devis approuvé par M. le Préfet, le 15 de ce mois, à la somme de 6,300.
 3° Prolongement de la rue de la Longue-voie, aujourd'hui rue de l'Alma (4^e partie.)
 Travaux d'aqueduc et de pavage à exécuter dans le prolongement de la rue de l'Alma, entre la rue St-Vincent-de-Paul et celle du Haut-Fontenoy, dont le devis, approuvé par M. le Préfet le 16 de ce mois, s'élève, savoir :

Pour l'aqueduc, à Fr. 8,000 } 12,700
 Pour le pavage, à Fr. 4,700 }
 4° Prolongement de ladite rue, (2^e partie.)
 Travaux d'aqueduc et de pavage dans la partie de la rue de l'Alma, passant derrière l'hôpital entre la rue St-Vincent-de-Paul et celle de l'hôpital, dont le devis, approuvé par M. le Préfet le 15 de ce mois, s'élève, savoir :

Pour l'aqueduc, à Fr. 3,500 } 12,700
 Pour le pavage, à Fr. 9,200 }
 5° Ouverture d'une rue au Sud de l'Abattoir.
 Travaux d'aqueduc et de pavage dans une nouvelle rue entre celle de l'Hommelet et la place de l'Abattoir, dont le devis, ap-